

Sujet : [INTERNET] Enquête publique sur le projet du parc éolien des Champeaux

De : >

Date : 08/07/2023 à 14:16

Pour : "ddt-participations-public@marne.gouv.fr" <ddt-participations-public@marne.gouv.fr>

51120. LA FORESTIÈRE

À l'attention de Monsieur Alain JAQUINET, Commissaire enquêteur

Monsieur le commissaire enquêteur,

En ce qui concerne le projet de parc éolien des Champeaux, je viens vous livrer mon point de vue sur l'information qui a été délivrée à la population de mon village.

Si le projet du parc éolien des Champeaux n'a fait l'objet d'aucune véritable concertation avec les riverains des deux communes directement concernées, la population des villages voisins a été purement et simplement ignorée : car il ne s'est absolument rien passé !

Un certain nombre de textes législatifs et réglementaires prévoient la consultation des populations concernées par la construction d'un parc éolien. La Fédération de l'Énergie Éolienne elle-même s'indigne de procédures expéditives sans concertation aucune avec les maires, les conseils municipaux et les riverains. Alors qu'elle prône "concertation, dialogue et co-construction avec l'ensemble des parties prenantes locales", elle ne peut ignorer que, sur le terrain, la réalité est toute autre.

On pouvait légitimement s'attendre, pour ce projet de parc éolien des Champeaux, qu'une véritable concertation ait lieu. Les deux populations de Nesle-la-reposte et des Essarts-le-Vicomte vous ont certainement, et avec force, fait part de leur mécontentement sur la manière dont la concertation avait été envisagée : il n'est pas étonnant qu'il n'y ait, dans ces conditions, **aucune adhésion populaire à ce projet éolien industriel**. L'information délivrée était, comme pour tous les projets éoliens qui se succèdent dans notre communauté de communes, truffée de mensonges, de statistiques bidonnées, et de contre-vérités flagrantes. Il aurait plutôt été préférable de disposer des bilans de l'exploitation des parcs éoliens déjà installés sur le territoire de la communauté de communes, tant sur la production électrique que sur les impacts subis par l'environnement. Il n'en a rien été.

En tant que résident d'une commune voisine, et en tant que riverain concerné par une nouvelle pollution visuelle dans notre paysage, je m'attendais à pouvoir bénéficier d'un minimum d'information. Hélas, il n'en a rien été : **la population des villages voisins n'a reçu aucune information, d'aucune sorte, alors que les éoliennes du parc des Champeaux seront manifestement bien visibles depuis le territoire de notre commune.**

Cette manière de procéder est – s'il en était besoin - une preuve supplémentaire du mépris des promoteurs de ce projet industriel pour les populations impactées. Il s'agit visiblement de s'en tenir au strict minimum d'obligations en matière d'information...

J'émet donc, pour les raisons que je viens de vous exposer, un avis très défavorable sur le projet de création du Parc éolien des Champeaux.